

FICHE INSCRIPTION
NFS / NFBê
2021/2022

Rue d'Amsterdam – 71100 Chalon sur Saône

☎ 03.85.41.58.95

secretariat.cnchalon@orange.frcercle-nautique-chalonnais@orange.fr

N° d'IUF

--	--	--	--	--	--	--	--

Carte délivrée

Nom de l'adhérent : Prénom :

Sexe : F / M Nom de jeune fille :

Date de naissance :/..../..... Lieu de naissance : Nationalité :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Email : (en lettres majuscules)

CERTIFICAT MEDICAL Vous n'étiez pas inscrit au club la saison 2020/2021 Vous étiez inscrit au club la saison 2020/2021

Vous fournissez un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport, de la natation en compétition ou de l'aquagym datant de moins de un an

Je soussigné, atteste sur l'honneur :

 Avoir fourni au CN Chalon, ou à un club affilié à la FFN, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline envisagées, en loisir ou en compétition, il y a moins de trois ans Ne pas avoir eu d'interruption de licence depuis la fourniture de ce certificat Avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé « QS-SPORT » dont le contenu est précisé à l'annexe II-22 (Art. 231-1) du Code du Sport.

Lors de vos futures ré inscriptions aux activités du club, vous devrez attester d'être en possession d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport ou de la natation ou de l'aquagym (selon l'activité pratiquée) datant de moins de trois ans.

Pensez à le renouveler régulièrement à l'occasion de vos consultations chez un médecin.

Important : Les trois cases doivent être cochées.

Si vous n'êtes pas en mesure de valider l'une ou plusieurs de ces trois propositions, un nouveau certificat médical datant de moins d'un an doit être fourni.

Le « QS-SPORT » est un questionnaire d'auto évaluation de votre état de santé. Vous devez le compléter afin de vérifier que vous pouvez cocher les cases ci-dessus. Ce questionnaire est disponible sur notre site www.cnchalon.fr, rubrique « inscriptions ». Il est également disponible sur Internet sous la référence CERFA n°15699*01. Il ne vous est pas demandé à l'inscription**LA LICENCE**

En adhérant au Cercle Nautique Chalonnais, vous souscrivez une licence type « loisir » auprès de la Fédération Française de Natation.

L'ASSURANCE

La licence intègre de façon automatique :

- Une assurance responsabilité civile
- Une assurance dommages corporels, « garantie de base », à laquelle vous pouvez renoncer à votre demande expresse.

Ces garanties sont l'objet d'un contrat entre l'assureur ALLIANZ et la Fédération Française de Natation.

Concernant la garantie dommages corporels, si vous souhaitez souscrire un contrat vous apportant des garanties complémentaires, et une meilleure prise en charge, la Fédération Française de Natation sera à même de vous faire des propositions d'options complémentaires. Les conditions de ces garanties sont consultables sur www.ffnatation.fr/diriger-club.*Information réalisée dans le cadre des obligations des associations en matière d'information et de conseils aux adhérents.***DROIT D'IMAGE**

Je soussigné, (suivant l'identité de l'adhérent, ou son représentant légal déclaré au recto du présent formulaire) ne m'oppose pas formellement à ce que le CERCLE NAUTIQUE CHALONNAIS utilise sans droits les images sur lesquelles, moi ou mon enfant apparaîtrait, aux fins de promouvoir les activités, ou la notoriété de l'association dans les publications papier ou informatiques qu'il est appelé à émettre.

CONDITIONS DU DEROULEMENT DE LA SAISON

Le CERCLE NAUTIQUE CHALONNAIS est signataire d'une Convention d'utilisation de l'Espace Nautique avec la Communauté d'Agglomération Grand Chalon. Ses membres sont tenus de respecter le règlement affiché de l'Espace Nautique.

Les activités des membres s'exercent dans le cadre des périodes et créneaux horaires définis à la Convention. Ces horaires correspondent aux horaires d'activités définis par le Cercle Nautique Chalonnais.

La période d'ouverture des activités des groupes loisirs et apprentissage du CERCLE NAUTIQUE CHALONNAIS est approximativement du 15 septembre au 31 mai, date d'ouverture de l'Espace Nautique aux horaires d'été.

Aux périodes de vacances scolaires, les horaires de cours sont modifiés pour s'adapter à cette période traditionnellement de moindre demande.

Les cours sont annulés pour les raisons suivantes :

- Jours fériés tels que fixés par le CN Chalon
- Fermetures de l'Espace Nautique
- Organisation de compétitions

BASSINS ET ESPACE BIEN ÊTRE

Les installations de l'Espace Nautique du Grand Chalon ne sont pas accessibles aux adhérents avant ou après l'activité pour laquelle ils ont accédé aux bassins.

DESISTEMENT

L'adhésion est conclue pour la saison 2021/2022 et ne fait l'objet d'aucun remboursement individuel.

Chalon sur Saône, le / /

SIGNATURE

La signature vaut acceptation du règlement intérieur du club consultable sur www.cnchalon.fr

PASS SANITAIRE

Une copie du Pass Sanitaire est à joindre à ce bulletin d'inscription. Il conditionne l'accès à l'Espace Nautique.

CRENEAUX NAGEZ FORME SANTE / NAGEZ FORME BIEN ETRE

Cocher le ou les créneaux choisis

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
HORAIRE	N° 1 <input type="checkbox"/> 8h15/9h30			N° 2 <input type="checkbox"/> 8h15/9h30		

Important :

Si des conditions particulières d'accès nous étaient imposées par l'Espace Nautique ayant pour conséquence de restreindre le nombre des adhérents accédant aux activités, ou si les créneaux s'avéraient complets, c'est l'ordre de remise des inscriptions complètes qui sera retenu comme critère de priorité.

Vous vous inscrivez en activité

Nagez Forme Santé	Nagez Forme Bien être
Vous êtes titulaire d'une ordonnance vous prescrivant une activité sportive adaptée dans le cadre d'un traitement thérapeutique	Vous êtes souhaitez une activité afin de restaurer votre capital santé et retrouver à terme une activité physique régulière en club.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><i>Dans le cadre du dispositif « PASS, Sport et Santé sur prescription médicale » géré par le CROS et le Réseau Sport Santé www.espass-bfc.fr, une participation financière peut être obtenue.</i></p>	

TARIFS

	1 Séance semaine
1 adulte	200 €

RESERVE AU CLUB

MEDICAL						
INSCRIPTION 2021/2022	Qs-SPORT <input type="checkbox"/>	COPIE PASS SANITAIRE <input type="checkbox"/>		DATE CERTIFICAT :		
	CERTIFICAT MEDICAL <input type="checkbox"/>					
Saison 2021 / 2022	Payé 1	Payé 2	Payé 3	Payé 4	Payé 5	Dû
Adhésion						
Chèques						
Carte bancaire						
Espèces						
Coupons Sport						
Chèques Vacances						
Comité Entreprise						
ARS ou autres						

Il est impératif de retourner le dossier complet le plus rapidement possible, sinon le sociétaire ne sera pas licencié et ne pourra participer pas aux séances. De plus, l'accès à l'Espace Nautique lui sera refusé.

Attention : Le port du bonnet de bain est obligatoire pendant les séances

BADGER AUX PORTILLONS D'ENTREE A CHAQUE SEANCE EST OBLIGATOIRE !



